



L'ESSENTIEL 2023



© Gilbert Leroy



4 passage Lisa, 75011 PARIS – Tél. : 01 55 28 30 90

f – www.a-e-t.org – aide-enfance-tibetaine@orange.fr

Association loi de 1901, membre de la Voix de l'Enfant,
placée sous la bienveillance de sa Sainteté le Dalai-Lama

Association créée en 1981 par Annie Sudrat, l'AET œuvre essentiellement dans deux domaines :

- 1- Le parrainage permettant la scolarisation des enfants et le soutien des personnes âgées sans ressources.
- 2- Le financement de projets d'aide et de développement bénéficiant à la collectivité.

1- Le parrainage

C'est le fonds propre de l'activité de l'AET.

La grande majorité des parrainages a lieu en Inde.

Quelques-uns au Népal.

Dans le cadre des parrainages pour la scolarisation des enfants, des étudiants et le soutien aux personnes âgées

- Nombre de parrainages au 31 décembre 2023 : **1904**
- Nombre de parrains et marraines au 31 décembre 2023 : **1574**
- Montant des transferts : **520 350 €**

NEPAL : Tous les transferts d'argent se font via le SLF (Snow Lion Foundation) accrédité par le gouvernement du Népal.

Les élèves sont répartis dans 3 écoles importantes dans la vallée de Kathmandu et dans de nombreuses petites écoles éparpillées à travers le Népal, dans les camps des réfugiés tibétains.

Il faut noter que, depuis une dizaine d'années déjà, la pression de la Chine sur le gouvernement du Népal est très forte concernant les réfugiés tibétains. Ainsi, le Népal ne donne plus de papiers d'identité aux élèves nés en exil au Népal. Conséquence : à leur majorité (18 ans), ils n'ont aucune existence légale. Ils doivent donc quitter leur famille et via des filières, gagner l'Inde, l'Europe, les USA...

INDE : Nos actions sont menées en accord avec les orientations de l'Administration Centrale Tibétaine.

Un contrat de partenariat lie celle-ci avec 3 ONG tibétaines, légalement enregistrées en Inde :

- le CTTC – Central Tibetan Relief Committee
- le TCV – Tibetan Children's Village
- le TCEWF – Tibetan Children's Education and Welfare Fund

Lorsque, en 1959, le Dalai Lama s'est réfugié en Inde, suivi par près de 100 000 Tibétains, le Gouvernement de Nehru leur a prêté des terres à défricher en bordure de jungles dans l'Ouest, le Sud et le Nord de l'Inde, distants parfois de plus de 2000 kms les uns des autres. Au Dalai Lama a été attribué les collines au-dessus de Dharamsala.

2- Financement des projets les plus importants sur un total de 198 615 €

- **Le Conseil d'Administration (CA) du 28 janvier 2023** a voté un "Coup de pouce" aux personnes âgées ou invalides, 10 000 € au Népal pour 30 personnes, 15 000 € en Inde pour 50 personnes, selon les listes établies.
- **Au CA du 22 avril 2023**
 - Un transfert de 8 600 € pour les études universitaires de 7 étudiants au Népal.
 - En Inde, en partenariat avec le Département de l'Education, le CA a voté un envoi de 61 500 € couvrant l'intégralité des frais pour 100 étudiants dont nous avons la liste détaillée.
 - Au Sikkim, région très isolée, le CA a voté 2 500 € pour 9 élèves non parrainés, issus de familles très pauvres.
- **Au CA du 11 juin 2023**
 - 5 000 € pour l'école Namgyal Middle Boarding School. En fait il s'agit de la conduite d'eau potable installée il y a plus de 30 ans. Elle n'alimentait plus correctement le château d'eau. Pour une meilleure surveillance, ils ont décidé de la laisser apparente et non plus enterrée.
 - 20 000 € pour le camp de Mundgod, en Inde du Sud. Il fallait cimenter la route qui dessert l'école et l'hôpital, route empruntée par 60 familles et 500 habitants, essentielle à la période de la mousson. 25% du coût a été assuré par la participation des habitants, le complément par d'autres associations.
 - Toujours en Inde du Sud, dans le village « T » de Kollegal, l'AET avait financé dans les années 1990, l'aménagement d'une grande tranchée pour empêcher les éléphants sauvages de venir manger les cultures. Avec le temps, ces tranchées se comblent, les éléphants y jettent aussi des pierres. Le CA a voté un budget de 8 000 € pour dégager ces fossés et ajouter par endroits des clôtures.
- **Au CA du 28 octobre 2023**
 - 15 000 € pour l'école de Choglamsar, au Ladakh, où nous parrainons environ 800 élèves. 3^{ème} tranche de pose de pavés autobloquants pour couvrir la cour en terre, très poussiéreuse, et permettre l'accès à l'auditorium qui sert aussi le midi de salle de cantine. Cette école compte environ 1 600 élèves.
 - 5 000 € pour le soutien de l'école Ngoenga School près de Dehradun, dans le Nord de l'Inde. Cette école modèle pour jeunes handicapés tibétains fait l'objet d'une campagne permanente de dons à l'AET.

LEGS ET DONATIONS [rappel] : l'AET a ouvert le 13 mars 2020 le "**FONDS DE DOTATION Aide à l'Enfance Tibétaine**" afin de permettre aux donateurs de faire des legs ou des dons à l'AET, ce qui en simplifie les frais et les démarches. Si c'est votre choix, il faut le préciser sur votre testament ou le signaler à votre notaire.

*Le détail de tous les projets de l'AET est publié au fur et à mesure de leur réalisation sur le site internet de l'association, www.a-e-t.org rubrique 'communications' et dans notre revue quadrimestrielle, **Tashi Delek**.*

PERSPECTIVES 2024

Rester fidèle aux statuts de l'AET :

- Aider les enfants les plus pauvres.
- Aider pour les études supérieures à la demande des Tibétains.
- Parler du Tibet avec l'aide fidèle de tous nos adhérents.

Comme chaque année, les comptes 2023 ont été validés par notre commissaire aux comptes et audités par Le Don en confiance.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	707 543	707 543	830 927	830 927
- COTISATIONS	5 500	5 500	4 970	4 970
- DONS MANUELS	693 729	693 729	784 874	784 874
- LEGS, DONATIONS et ASSURANCES-VIE	8 314	8 314	41 083	41 083
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- AUTRES PRODUITS NON LIÉS à la générosité du public	25 675		31 973	
3 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	466 807	466 807	585 794	585 794
TOTAL	1 200 025	1 174 350	1 448 694	1 416 721
CHARGES PAR DESTINATION				
1 MISSIONS SOCIALES Réalisées à l'étranger	718 965	718 965	826 348	826 348
2 FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	102 775	102 775	118 111	118 111
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	55 876	55 876	60 618	60 618
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS				
5 IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 751		724	
6 REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	339 092	339 092	466 807	466 807
TOTAL	1 218 459	1 216 708	1 472 608	1 471 884
EXCEDENT OU DEFICIT	- 18 434	- 42 358	- 23 916	- 55 163

Les Ressources de l'exercice collectées auprès du public, en diminution de 123 384 €, représentent **97,9 %** des ressources inscrites au compte de résultat (97,8 % en 2022).

Les Emplois de l'exercice ont été affectés pour **81,9 %** aux missions sociales – parrainages et financement de projets en Inde et au Népal pour les réfugiés tibétains (82,2% en 2022), 18,1 % pour la recherche de fonds et pour les frais de fonctionnement (17,8 % en 2022).

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023
1- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger	718 965	1- RESSOURCES liées à la Générosité du public	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	102 775	* Cotisations	5 500
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	55 876	* Dons manuels	693 729
		* Legs, donations, ass-vie	8 314
TOTAL DES EMPLOIS	877 616	2- VARIATION DES FONDS DEDIES	127 715
		TOTAL DES RESSOURCES	835 258

Dans le cadre des missions sociales affectées au profit des réfugiés tibétains en Inde et au Népal :

- **520 350 €** ont été transférés pour des parrainages
- **198 615 €** ont été transférés pour des projets *soit un montant de **718 965 €** qui représente **86 %** du total des ressources.*

Les frais de recherche de fonds (12,3 % du total des ressources) comprennent d'une part, les frais inhérents à la recherche des parrainages et des dons dans le cadre du site internet, du journal de l'association, des manifestations et des ventes d'artisanat et d'autre part, les frais de traitement des encaissements et de contact avec les parrains et les donateurs.

Les frais de fonctionnement (6,7 % du total des ressources) comprennent les achats, les amortissements, les frais relatifs aux locaux et à la gestion de l'association.

BILAN 2023 simplifié (en euros)

ACTIF	31/12/23	31/12/22	PASSIF	31/12/23	31/12/22
Actif immobilisé			Capitaux Propres		
Immobilisations corporelles	137 483	143 335	Report à nouveau créditeur	322 988	346 904
			Résultat de l'exercice	- 18 435	- 23 916
Actif circulant			Fonds Propres	304 553	322 988
Stock marchandises	13 841	15 492	Fonds dédiés	339 092	466 807
Réalizable et disponible	701 035	842 765	Dettes (fournisseurs, fiscales & sociales)	28 421	28 132
			Charges à payer	180 293	183 665
TOTAL ACTIF	852 359	1 001 592	TOTAL PASSIF	852 359	1 001 592

Les principales variations sur le bilan :

- ✓ Sur le réalisable et disponible, - 141 730 €
- ✓ Sur les fonds dédiés, - 127 715 €
- ✓ Le résultat 2023 est à nouveau en perte de **- 18 435 €** mais en amélioration par rapport à 2022, **- 23 916 €**.

Au cours de l'exercice 2023, le montant du bénévolat s'est élevé à **38 692 €** (55 676 € en 2022).

A titre de sécurité, la politique financière de l'association consiste à conserver une trésorerie nette représentant environ 12 mois de frais généraux.